

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **Du 22 Février 2018**

\* \* \* \* \*

L'an deux mil dix huit, le vingt deux février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LE MAZEAU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BORDET Bernard, Maire.

**ETAIENT PRESENTS: MM BORDET B, GUITON P, BRISSON N, GROUSSET S, BOUHIER BONNEAU B, GIRAUD P, HERHARD AM, LUCAS M, VEILLAT FABIEN F**

**EXCUSE : Mr GIRAUD P**

### **1°) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 18 JANVIER 2018:**

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 18 janvier 2018.

**2°) EXPLOITATION DU PORT:** Monsieur le Maire donne lecture de la convention d'exploitation du port qui a été complétée depuis la dernière réunion par des remarques de Jérémy Caquineau. Ce dernier, présent à la réunion, et auquel il a été donné la parole, a pu commenter ce document avec les membres présents.

La convention est fixée pour une durée de 5 ans et les tarifs sont les suivants :

- barque : 90 €   Canoë : 30 €   Billetterie : 15 €

Les tarifs seront réévalués au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, en fonction de la variation annuelle de l'indice national des loyers commerciaux (ILC) tel qu'il est établi par l'INSEE.

Le papier toilette pour les sanitaires sera à la charge de l'exploitant contrairement aux années passées

et une poubelle communale sera mise sur le site à disposition du public.

L'ensemble du Conseil Municipal étant d'accord sur les différents points énoncés, la convention est adoptée.

**3°) SYDEV :** Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention relative au programme annuel de rénovation de l'éclairage public 2018. Elle permet de réaliser les travaux suite aux visites de maintenance, avec un montant budgétaire maximum défini, soit 1 000 euros pour la participation de la commune. En cas de dépassement du montant, un avenant est envoyé à la commune. La convention est adoptée.

**4°) SUBVENTIONS COMMUNALES :** Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'attribuer un montant de subvention identique à l'année précédente, sauf pour l'association « Fêtes et Loisirs Mazéens » qui n'a organisé aucune manifestation durant l'année 2017:

- Jeunes Sapeurs Pompiers Sèvre Autise = 100 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers de Maillezais Maillé = 100 €
- Collège Privé St Martin – Foyer socio-éducatif = 90 €
- Collège Public Marais Poitevin – Foyer socio- éducatif = 90 €
- Association des Parents d'élèves du RPI du marais= 120 €
- ADMR Service Aides Ménagères Benet = 300 €
- ADMR –Maintien à domicile SSIAD- Maillezais = 200 €

- ADMR – Les Huttiers = 200 €
- Les Restos du Cœur = 160 €
- La Banque Alimentaire = 160 €
- Secours Catholique = 50 €
- Le Cercle = 50 €
- Les Copains du Marais = 50 €
- La Chasse La Mazéenne = 50 €
- Les Amis de la Pêcheurie = 50 €
- Maz'Arts= 50 €

:

#### 5°) **VOIE RAPIDE FONTENAY/ROCHEFORT** :

A la demande de Mr Pierre Henriët, député de la Vendée, Monsieur le Maire donne lecture d'une motion relative à la réalisation de la voie rapide « Fontenay-le-Comte/Rochefort » permettant de fluidifier les liaisons routières quotidiennes et désenclaver nos deux territoires, Charentais-Maritime et Vendéen, durement impactés économiquement ces dernières décennies. Vu l'importance des enjeux et l'intérêt socio-économique de ce projet pour notre territoire, le Conseil autorise le Maire à signer la motion qui sera envoyée à Madame La Ministre de la Transition écologique et solidaire, chargée des Transports, Mme Elisabeth Borne.

6°) **BAR TABAC** : Mr le Maire, Mr Guiton et Mme Grousset vont recevoir une personne, ce vendredi 23 février, pour une visite des locaux.

#### 10°) **QUESTIONS DIVERSES** :

- **Monsieur le Maire** : - signale qu'un diagnostic est réalisé actuellement par la communauté de communes au sujet du balayage des rues. Le calendrier d'intervention doit être revu et la balayeuse pourrait ne passer qu'une fois par mois sauf en saison estivale (2 fois/mois). Il n'y aurait plus de passage en janvier, et une intervention plus particulière à définir dans l'année ;

- informe qu'un avis favorable a été donné pour la démolition de la pataugeoire. Contacter l'entreprise Deschamps pour une intervention au plus tôt.

- informe que des devis vont être demandés à différentes entreprises pour repeindre le bâtiment d'accueil du camping (Bétard, Leblanc, Raffeneau...)

- signale que la réunion de démarrage des travaux de l'école a eu lieu avec l'ensemble des entreprises ; Début des travaux mi- mars.

- demande à Mr Guiton l'avancement, des travaux d'installation du défibrillateur, de l'informatisation des livres de la bibliothèque, des travaux des sanitaires de la salle polyvalente

- **Mr Guiton** : répond aux questions de Mr le Maire

- Pour l'installation du défibrillateur : l'entreprise Schiller a reçu les pré-requis et va programmer une intervention très prochainement

- Sur le fonctionnement de la bibliothèque : il rappelle qu'avant de rendre l'ordinateur opérationnel, un travail préalable est nécessaire. Il faut procéder au tri des

ouvrages, désherbage, catalogage, et saisie. La commune attribue actuellement un montant de 500 euros par an pour l'achat de livres (1 € par habitant), somme qu'il faudrait doubler pour permettre l'acquisition d'ouvrages récents.

- pour les travaux des sanitaires de la salle polyvalente : des devis vont être demandés pour la pose de la faïence, du carrelage, électricité, et chauffage

- signale qu'il est nécessaire de sécuriser le portail de l'école qui donne accès au terrain de sports (voir avec Mickaël Fabien)

- demande quelles sont les personnes invitées à la réunion organisée par l'IIBSN (Institution interdépartementale du bassin de la Sèvre Niortaise) prévue le 1<sup>ER</sup> Mars avec les habitants de la Sèvre, pour rappeler la réglementation liée au domaine public fluvial et la campagne de régularisation des installations qui est en cours sur la commune. Réponse de Mr le Maire : la municipalité, et les habitants de la Sèvre.

- **Mme Grousset** : - informe qu'il y a eu renouvellement de bureau de l'Association « les amis de la pêche » et qu'elle est devenue membre, ainsi que Mr Christophe Ronzier. Mr Christopher Da Silva est désormais Président de l'Association. Il a été décidé de ne pas participer à l'organisation du repas du 14 juillet et du rallye vélo. Le Maire proposera aux autres associations communales de prendre éventuellement le relais pour assurer ce repas champêtre. Il est demandé aussi aux employés communaux de combler les trous de ragondins sur le terrain de la pêche pour éviter tout accident. Les lâchers de truites auront lieu le 11 et 25 mars, le 8 et 22 avril.

- rend compte de l'évolution de la mise en forme du bulletin municipal « Le Petit Mazéen » qui sera diffusé début mars.

- rappelle qu'elle a en charge la communication communale et la mise à jour du site internet, cela en accord avec Mr le Maire et le Conseil Municipal dans sa majorité

- **Mr Brisson**: - informe que le logement de la Place, 1 route de Benet, sera disponible à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2018, après signature et accord du locataire Thomas Letard.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

B. BORDET